

Mine d'or: le préfet de la Creuse autorise la Cominor à creuser plus profond

1



Les choses sérieuses commencent autour de l'étang des Landes Illustration : Cleo Chabrou - Cleo Chabrou

Le Permis exclusif de recherches (PER) de Villeranges, détenu par la société Cominor et portant sur la recherche d'or et d'autres métaux à Lussat, s'engage dans la seconde phase d'exploration : des sondages et carottages jusqu'à 450 mètres.

Le 28 août, Philippe Chopin, préfet de la Creuse, a validé le dossier de déclaration de travaux déposé par la Cominor. Après une première campagne de recherche, la société envisage de réaliser 40 à 60 sondages inclinés de 50 à 210 mètres de profondeur et un sondage « profond » de 350-450 mètres de profondeur. Le métrage prévisionnel de cette campagne, qui doit être achevée au 1er janvier totalise 6.000 à 8.500 mètres.

Deux types de prospection ont été validés : le sondage carotté et le sondage destructif en circulation inverse : cette technique implique que de l'air sous pression soit envoyée au fond afin de faire remonter de la roche broyée. Selon le géologue de la Cominor qui a réalisé le dossier de déclaration de travaux : « Les sondages en circulation inverse ne nécessitent normalement ni eau, ni produits spécifiques.

Dans le cas particulier où des arrivées d'eau mineures surviennent en cours de forage, l'adjonction d'eau et de produits de forages permet d'éviter le colmatage du circuit d'air. » Il ne s'agit donc pas de fracturation hydraulique. Des riverains, à l'image de Jean-Pierre Ferrant, de Lussat, s'alertent néanmoins « de la pollution que ces forages vont provoquer dans la nappe phréatique, qui affiche déjà une teneur limite en arsenic. »

Cominor, qui installe une base opérationnelle à Gouzon, annonce son intention de pomper de l'eau dans la Voueize, rivière qui souffre actuellement d'un étiage très sévère.

La préfecture de la Creuse a assorti son feu vert de prescriptions très détaillées qui insistent sur la prévention des pollutions et la protection des eaux.

En dépit d'un consensus politique anti-mines en Creuse

« Dans les différentes administrations consultées, c'est-à-dire l'agence régionale de santé, la direction régionale de l'environnement et la direction départementale des territoires, il y a eu des avis négatifs », croit savoir Jean-Pierre Minne de l'association Oui à l'avenir, opposée aux projets miniers. Dans la Creuse, l'opposition aux desseins de la Cominor fait l'objet d'un consensus politique et citoyen. Comme son prédécesseur, Philippe Chopin s'est affranchi de l'opinion publique

Avec des consignes venues d'en haut

Dans la ligne d'Arnaud Montebourg, le ministre de l'économie Emmanuel Macron travaille à une refonte du code minier allant dans le sens d'une relance de l'activité minière en France. Claude Taton a décortiqué l'avant-projet de loi pour Mediapart. Pour ce militant engagé contre l'exploitation du gaz de schiste : « le Gouvernement prétend encadrer davantage les activités minières, mais ignore le respect de l'intérêt des populations [...] Le droit de suite ne serait pas remis en cause, poursuit Claude Taton : il permet au titulaire d'un permis d'exploration, dont la prospection se révélerait fructueuse, d'exploiter quasi automatiquement. »

Julien Rapegno